

Michèle Lenart  
Société Van Dijk

# CONSERVATION DU PATRIMOINE

## LES DIFFICULTÉS D'UNE APPROCHE ÉCONOMIQUE

LA CONSERVATION du patrimoine écrit est un problème complexe en raison de l'ampleur du travail à accomplir mais aussi de la difficulté de passer à des modes de traitement de type industriel. Mais le morcellement des responsabilités et des possibilités d'intervention rendent la mise en œuvre d'une politique globale plus difficile encore.

### Les acteurs

Plus ou moins motivés, informés ou impliqués dans cette nécessaire politique de conservation du patrimoine écrit, les acteurs se répartissent en quatre grandes catégories. Il y a :

— *ceux qui produisent les documents*. Le patrimoine écrit ne se réduit pas aux livres et aux documents précieux ou anciens. Chaque jour, organes de presse, administrations, éditeurs... produisent du patrimoine écrit sur papier — avec l'éternel problème de la qualité — ou support magnétique — avec une inconnue de taille : quelle sera la pérennité des machines permettant de lire cette information ?

— *ceux qui détiennent les documents*. Dans cette catégorie figurent les bibliothèques et les archives, mais également des sociétés savantes, des petites commu-

nes, des collectionneurs privés (et leurs héritiers), des lycées... Toute personne s'étant intéressée au livre ancien peut décrire l'horreur éprouvée à la vue d'incunables abandonnés depuis des décennies dans des greniers ouverts à tous vents et servant de refuge à des colonies de pigeons. Mais le niveau de sensibilisation est, bien sûr, extrêmement variable et, outre ces problèmes de simple conservation, nombre d'ouvrages précieux disparaissent faute d'un inventaire et d'un système de sécurité fiable ;

— *ceux qui décident de la politique globale à mettre en œuvre*. Jusqu'à la loi sur la décentralisation, il s'agissait essentiellement du ministère de la Culture, via la Direction du livre et de la lecture et la Direction des archives de France. Conseils régionaux et conseils généraux ont également, depuis quelques années, la possibilité d'impulser les actions... et de les financer. La création de diplômes d'Etat, notamment reconnus pour les spécialistes de haut niveau, est un axe important de cette politique<sup>1</sup> ;

— *ceux qui mettent en œuvre cette politique*, et notamment les bibliothèques et archives départementales qui disposent parfois — en fait, souvent, dans les grandes bibliothèques et les Centres des archives départementales — de matériel et de personnel spécialisé leur permettant de traiter au minimum le travail « courant ». Les ateliers de restauration dépendant du secteur public entrent également dans cette catégorie et, parmi eux, les ateliers de la Bibliothèque nationale, réputés pour leur savoir-faire, la très grande qualité de leur travail et... leurs délais d'exécution. Les ateliers, publics ou privés, sont actuellement trop peu nombreux par rapport à la demande, notamment pour les travaux qui requièrent une grande technicité.

On arrive donc au paradoxe suivant : pourquoi, alors que les besoins sont immenses et, donc, la demande potentielle forte, l'offre de services reste-t-elle si difficile à mettre en place ?

### Le projet ARCOLE

Cet article reprend les conclusions d'une étude réalisée à l'initiative de la ville de Roanne et de la DRAC de la région Rhône-Alpes qui visait à évaluer la faisabilité d'un projet de création d'un atelier

1. La formation du personnel technique relève du ministère de l'Éducation nationale.

de restauration coopératif du livre européen, ARCOLE. Les membres de cette association avaient pour intention de proposer à moyen terme une gamme très complète de services couvrant à la fois le traitement intellectuel et le traitement physique du patrimoine écrit.

L'évolution du projet, tout au moins dans ses objectifs, montre bien la problématique d'une démarche d'abord basée sur l'analyse d'un besoin culturel, puis confrontée aux contraintes économiques. Cinq axes de développement avaient initialement été définis dans le document de présentation du projet :

— *une assistance technique* pour l'organisation des fonds non répertoriés et non classés des bibliothèques municipales ou autres établissements, c'est-à-dire : inventaire, catalogage, édition de catalogues débouchant sur la restauration matérielle des documents. Ceci supposait la mise en place d'un laboratoire-atelier utilisant les technologies les plus performantes, afin de prendre en charge les travaux délicats de restauration des ouvrages les plus dégradés, les travaux moins délicats et d'exécution plus rapide pouvant être confiés, en sous-traitance, à des sociétés de service, après évaluation par ce laboratoire. Par ailleurs, et en accord avec le travail déjà accompli au niveau national, devait être élaboré un logiciel adapté qui permette un traitement automatisé du catalogage et de la gestion des fonds, afin de mettre au point un catalogue des ressources patrimoniales de l'écrit en région Rhône-Alpes et, hors région, pour tout ce qui la concerne ;

— *une expertise en matière de conservation des fonds anciens et précieux*, qu'ils soient publics ou privés, un conseil technique auprès des municipalités, des bibliothécaires ou de tout autre organisme pour l'amélioration des conditions de conservation de leurs fonds anciens et précieux, et une aide à la constitution des dossiers de recherche de financement ;

— *la conservation de la presse locale et régionale* grâce à la mise en place d'un plan concerté, ce

## *L'évolution du projet montre la problématique d'une démarche d'abord basée sur l'analyse d'un besoin culturel, puis confrontée aux contraintes économiques*

qui suppose l'installation d'un service de microfilmage, l'organisation d'une sous-traitance dans ce domaine, ainsi que la désacidification et le thermo-collage des périodiques, opérations qui s'avèrent essentielles pour la bonne conservation de ce patrimoine spécifique ;

— *une réflexion sur l'évolution de la politique patrimoniale dans le domaine de l'écrit*. Le centre aura à se préoccuper de l'imbrication de plus en plus grande des fonds anciens ; d'établir des relations avec les autres partenaires de la politique patrimoniale (musées, conservation des monuments historiques, hôtel des ventes, etc.) ; de développer des relations avec les autres unités de restauration du livre, qu'elles soient régionales, nationales ou étrangères, afin de susciter une mise en commun des expériences et des échanges de professionnels ; d'envisager et d'étudier tous les problèmes de conservation des autres supports documentaires. Ce qui pourrait, à terme, se matérialiser par l'utilisation d'un laboratoire, unité de recherche à part entière ;

— *un organe de promotion* élaborant et mettant en œuvre une politique de communication appropriée, ce qui pourrait se traduire par l'organisation de rencontres, de journées d'études ou d'universités d'été à l'intention des élus et des professionnels de toutes origines ; la participation à toutes les manifestations régionales, nationales voire internationales, autour du livre, pour présenter au grand public le patrimoine du livre et de l'écrit ; la poursuite de la réalisation du projet VIDE-RALP<sup>2</sup> et le développement de

son exploitation commerciale ; éventuellement, la réalisation de vidéodisques ou de tout autre produit servant à promouvoir le patrimoine écrit.

La gamme de services envisagés par ARCOLE balayait bien l'ensemble des besoins rencontrés par les professionnels du patrimoine écrit. Par ailleurs, un volet formation, comprenant la création d'un enseignement spécialisé, s'avérait particulièrement intéressant, car il comblait des lacunes. Mais il était trop ambitieux : pour s'intégrer dans le réseau de formation existant, une telle démarche amènerait en effet à reconsidérer en partie la politique générale de l'enseignement, ainsi que la structure des qualifications et des diplômes au niveau national. Processus très lourd qui suppose une marge d'action dépassant le cadre d'un atelier de restauration !

Les objectifs des autres ateliers, celui d'Arles excepté, étaient moins larges. En fait, la plupart des projets s'attachent, pour l'instant tout au moins, au traitement des périodiques et, plus spécifiquement, à leur microfilmage, ce qui exclut toute action de restauration ou de renforcement comme le thermo-collage d'une pellicule translucide doublant la page de la revue. C'est le cas des centres mis en place par deux agences régionales de coopération : ARCOB, en pays de Loire, qui a joint ses installations à celles de la Bibliothèque nationale, au château de Sablé, et Interbibly (Champagne-Ardenne) qui a créé un atelier en collaboration avec les Archives départementales. Une troisième agence de coopération, ACCES (Nord-Pas-de-Calais), propose, non pas le microfilmage des périodiques, mais leur numérisation et leur diffusion sur support CD-ROM.

2. Vidéodisque sur la région Rhône-Alpes.

Tous ces ateliers ont été confrontés, selon des modalités différentes, au problème de leur marché : quelle clientèle pour quels services ?

## La demande

L'étude de faisabilité du projet ARCOLE a fourni l'occasion de faire une analyse fine des besoins et des attentes de ce qu'il convient d'appeler la clientèle potentielle des ateliers de restauration. Cette clientèle regroupe trois des quatre catégories d'intervenants pré-cités : ceux qui produisent des documents avec le souhait de voir se mettre en place une politique de transfert sur support de conservation à la source — insertion dans la chaîne de production des quotidiens par exemple —, ceux qui détiennent les documents, et ceux qui sont chargés d'assurer la conservation mais ne disposent pas des moyens techniques suffisants pour le faire eux-mêmes.

L'étude de faisabilité a porté sur un échantillon d'institutions appartenant aux deux dernières catégories. Selon les contacts pris par ailleurs avec les responsables des groupes de presse régionaux, la mise en place d'une politique de conservation « à la source » ne pouvait en effet être envisagée qu'à moyen terme — notons d'ailleurs que là où elle est pratiquée, la qualité des microformes produites est très inférieure à ce qu'en attendent les bibliothécaires. L'utilisation de supports optiques, disques optiques numériques et/ou production de CD-ROM, pourrait faire évoluer la situation.

L'échantillon portait essentiellement sur la région Rhône-Alpes, immédiatement concernée par le projet — même si région administrative, région économique, région culturelle et région géographique recouvrent des réalités souvent différentes et cette plura-

lité des approches ne va pas sans poser problème pour déterminer une aire d'impact « naturelle ». Mais, quoique l'analyse ait été ciblée sur une région précise, on peut penser que les résultats peuvent être globalement extrapolés à l'ensemble du territoire national.

Les entretiens avec les responsables des institutions composant l'échantillon ont permis de dégager trois grands types d'information : la situation actuelle (constitution du fonds, politique de conservation et moyens utilisés) ; la position et les attentes par rapport aux services proposés par ARCOLE ; la position des autorités de tutelle et les sources de financement (cf. annexes I et II).

Ces deux tableaux résument le contenu des entretiens. Le premier, qui présente les actions menées, réserve peu de surprises en ce qui concerne les bibliothèques : l'inventaire et le catalogage sont généralement faits ou en cours ; la conservation au sens strict du terme est assurée, même si les locaux ne sont pas toujours complètement adaptés ; quant à l'entretien courant (dépoussiérage et cirage), il est réalisé soit par les employés de bibliothèque soit par des vacataires.

La restauration des ouvrages précieux abîmés est généralement confiée aux ateliers spécialisés de la Bibliothèque nationale, avec un financement spécifique de la Direction du livre. Les grandes bibliothèques municipales classées disposent souvent de moyens techniques propres, comme un équipement de microfilmage, lequel est également subventionné par la DLL. Cet équipement est dans certains cas sous-utilisé car deux postes à plein temps sont nécessaires pour en garantir une utilisation permanente.

Pour les fonds visités qui ne dépendent pas d'une bibliothèque, la sauvegarde, même récente,

des documents est assurée, mais ce n'est pas forcément vrai pour tous les fonds précieux en Rhône-Alpes et en France. Sur ce point, l'action de sensibilisation menée par les responsables des archives départementales et, plus accessoirement, par les responsables des bibliothèques auprès des petites municipalités peut être déterminante.

Le traitement intellectuel, quant à lui, ne peut être mené qu'à travers des actions spécifiques comme celle lancée par le Conseil général de la Loire, qui a créé, auprès de la bibliothèque centrale de prêt, un poste de bibliothécaire chargé du patrimoine écrit. Après une première étape de repérage et d'inventaire des fonds en danger, deux opérations de sauvetage ont été lancées : plus de 10 000 volumes ont déjà été remis en état (dépoussiérage, désinfection, aménagement des locaux) et leur traitement (inventaire et catalogage) est en cours. Cette expérience prouve que la création d'un tel poste constitue une réponse idéale au problème des fonds précieux détenus par des institutions n'appartenant pas à la mouvance du livre, comme les sociétés savantes dont la priorité est souvent le patrimoine bâti ou des fonds patrimoniaux plus médiatiques (œuvres d'art par exemple), les châteaux...

L'analyse des besoins a en fait permis de déterminer deux cibles distinctes pour un atelier couvrant toute la gamme des prestations liées à la restauration et la conservation du patrimoine écrit. La première concerne les institutions qui ont pour mission de gérer le patrimoine écrit, que cette mission soit considérée comme prioritaire ou non. Ces institutions disposent en général de personnel qualifié et peuvent, au minimum, assumer les tâches « intellectuelles » du traitement : inventaire et expertise. Parfois elles disposent, en interne, de structures, équipement et personnel qui permettent un traitement physique « moyen » des documents, hormis les restaurations exceptionnelles ou celles que l'on pratique sur des documents d'une valeur exceptionnelle.

Sur les neuf sites visités, sept en faisaient partie : les bibliothèques

---

*La mise en place d'une politique de conservation « à la source » ne pouvait être envisagée qu'à moyen terme*

---

## *Les ateliers pouvant prendre en charge la restauration du patrimoine écrit ne se limitent pas aux ateliers coopératifs*

municipales de Lyon, Orléans, Moulins et Montélimar, les archives départementales de la Drôme, l'Ecomusée du Roannais et le Service du patrimoine de la médiathèque départementale de la Loire. Trois d'entre eux disposaient d'un atelier de reliure, deux d'un atelier de microfilmage.

Tous ces sites sont confrontés au traditionnel dilemme : conserver, au détriment de la consultation/mettre en consultation, avec les risques que cela comporte pour le document. Tous ont donc besoin, de manière plus ou moins importante, de capacités de microfilmage. En ce qui concerne la restauration de documents, la demande est plus ponctuelle.

Cette clientèle se caractérise donc par une bonne connaissance du problème et un fort niveau de sensibilisation. Elle dispose de budgets spécifiques souvent faibles mais suivis, et peut réaliser des montages financiers de subventions sur une action ponctuelle.

La seconde cible concerne les institutions qui ont d'autres missions que celles de la sauvegarde du patrimoine écrit. Il s'agit essentiellement de petites communes et d'institutions, comme le lycée de Tournon ou la Société des amis de Charlieu, dont la priorité est le patrimoine bâti. Cette cible se définit à l'inverse de la première : quoique assez ouverte aux projets ou aux propositions de solutions, elle se caractérise par une fréquente méconnaissance du problème, une absence totale de technicité et l'absence de budgets suivis. Ses besoins touchent tous les axes d'activité de l'atelier : expertise, inventaire, restauration et, dans une moindre mesure, microfilmage.

Face à cette double clientèle, que proposent les ateliers existants ?

### L'offre

Les ateliers pouvant prendre en charge la restauration du patrimoine écrit ne se limitent pas aux ateliers coopératifs. L'étude d'opportunité<sup>3</sup> pour l'implantation des centres de conservation des documents graphiques en région, en 1983, dresse un inventaire du potentiel existant : deux ateliers de l'Etat prennent en charge les travaux de restauration, celui de la bibliothèque municipale classée de Toulouse et ceux de la Bibliothèque nationale, qui jouent un rôle de conseil technique. Le centre de Sablé dispose d'une station de désacidification de masse susceptible de traiter 300 volumes par jour.

Pour la micro-reproduction, si l'on exclut le laboratoire de l'INIST<sup>4</sup>, qui travaille uniquement pour ses propres collections, seuls l'ACRPP<sup>5</sup>, qui travaille depuis 1982 pour les bibliothèques municipales, et les ateliers coopératifs relèvent de l'Etat.

Les ateliers privés représentent une alternative. Mais en ce qui concerne la restauration, seul un petit nombre peut prétendre au niveau de qualité indispensable. Cette notion de qualité est également essentielle dans le choix d'un prestataire privé pour le microfilmage, comme le rappelle l'étude d'opportunité : « *En général, les ateliers privés qui travaillent pour les bibliothèques ont choisi ce secteur comme complément à d'autres activités photographiques et cherchent à s'y adapter le plus rapidement possible. La Bibliothèque nationale,*

*dont les différents besoins en micro-reproduction sont considérables, a testé différents fournisseurs. Il s'avère, à l'expérience, que seules des entreprises solides peuvent répondre au cahier des charges dont le respect nécessite une compréhension parfaite du type de travail demandé et une formation rigoureuse des personnels. Cette activité suppose des investissements dont la rentabilité n'est pas immédiate et qui doivent être appuyés par des activités complémentaires. Les fournisseurs sollicités par la Direction du livre et de la lecture entrent dans ce cas de figure : avant d'être des prestataires de micro-reproduction, ces entreprises travaillent dans le secteur photographique de large diffusion.*

*Photographier un chèque bancaire ou produire une microfiche COM<sup>6</sup> est foncièrement différent de la photographie d'un document d'archives ou de bibliothèques. Une prise de vue correcte ne suffit pas : elle doit être parfaite pour être considérée comme le substitut exact du document original.*

*Concilier cet impératif avec la recherche du gain de productivité n'est pas à la portée de tous les ateliers. En conséquence, moins de cinq entreprises privées peuvent aujourd'hui travailler pour les bibliothèques ; une dizaine produisent des travaux dont la qualité n'atteint pas le niveau exigé par le cahier des charges ».*

Les trois ateliers coopératifs — ARCOB à Sablé, Interbibly à Troyes et ACCES à Lille — ont donc choisi la qualité des prestations et jouent sur leur position privilégiée auprès des bibliothèques. Tous trois ont porté leur choix sur les périodiques qui sont considérés comme une priorité du fait de la nécessité de sauvegarder et de diffuser la presse locale. Qui plus est, on estime ce marché suffisamment large pour justifier des investissements à long terme.

3. Rapporteur : Jean-Marie ARNOULT.

4. Institut national de l'information scientifique et technique.

5. Atelier mis en place par la DLL pour faire du microfilmage.

6. Computer output microfilm.

Au niveau des supports, on voit, en revanche, s'opposer deux types de choix : le microfilm et les supports optiques. Le microfilm a été retenu par ARCOB, seul choix sérieux en 1986, et Interbibly. Les supports optiques — disque optique numérique et CD-ROM — ont, quant à eux, été choisis par ACCES, à la suite de plusieurs études de faisabilité, pour deux séries de raisons. Premièrement, la faisabilité technique : ces technologies sont désormais suffisamment crédibles et semblent plus porteuses d'avenir et plus riches en potentialité d'exploitation que le microfilm ; deuxièmement, les choix politiques au sens large du terme : l'ensemble de la région aspire à une image de modernité basée sur la maîtrise des technologies nouvelles. Les connexions de ce projet avec ceux du TGV et de la future Bibliothèque de France — l'implantation d'une antenne de réseau à Lille est en cours de négociation — n'ont rien de fortuit.

Le projet s'appuie sur deux types de technologies : une station de numérisation et d'archivage pour la digitalisation des documents primaires — la capacité de traitement visée est de 320 000 pages/an, soit dix titres sur 70 ans — et le CD-ROM comme support de diffusion. Pour inciter les bibliothèques à adopter le CD-ROM, ACCES subventionnera l'acquisition du poste de consultation (micro-ordinateur, écran haute-définition, imprimante et lecteur de CD-ROM) pour dix bibliothèques chaque année. Cette subvention portera sur 50 à 60 % du coût du matériel. Les disques seront, quant à eux, vendus aux alentours de 6 000 F c'est-à-dire, en l'état actuel, à des prix courants pour ce type de produit.

Il est frappant de constater que dans tous les cas les ateliers sont liés à un établissement culturel qui les héberge, qu'il s'agisse de la bibliothèque municipale de Lille pour ACCES, de la Bibliothèque nationale pour ARCOB ou des archives départementales de l'Aube pour Interbibly.

Si les moyens humains engagés sont en volume sensiblement identiques, ils diffèrent dans leur répartition par type de tâche : 1 poste pour ARCOB et ACCESS, 1,5

poste pour Interbibly, pour la photographie ou la numérisation ; 1 poste pour ARCOB, 1,25 poste pour ACCES, aucun actuellement pour Interbibly, en ce qui

concerne le travail bibliothéconomique. Cela constitue une lacune, car certaines bibliothèques ont de la difficulté à prendre en charge la préparation des documents, tâche dont le poids est sous-estimé. Les fonctions de gestion et de prospection sont prises en charge par les agences de coopération mais sont mal individualisées : ARCOB les évalue à 1/4 de temps.

vers la Belgique semble naturel. La définition des produits CD-ROM qui découleront de la phase de numérisation s'appuiera sur une analyse fine du marché actuellement en cours : il faut dégager des enquêtes les besoins locaux non satisfaits du fait de la non-disponibilité des documents. Les premiers CD-ROM qui sortiront en 1990 seront des produits d'appel issus de cette analyse.

des commandes externes à la région et les renvoie vers d'autres ateliers.

En conclusion, on peut dire que le marché potentiel existe et peut justifier la création de quelques ateliers coopératifs qui viendraient s'ajouter aux centres déjà saturés. Bibliothèques et archives départementales peuvent servir de relais pour toucher la partie la moins structurée du marché, sociétés savantes, petites communes, fonds épars... Mais la création d'un atelier demande des investissements lourds, au moment où la DLL semble choisir la voie de la décentralisation en matière de politique patrimoniale — les ateliers existants ont résolu ce problème en jouant sur la synergie des regroupements de deux ou plusieurs partenaires, stratégie qui repose sur le rôle pivot des agences de coopération régionale. La seule alternative semble être une forte volonté locale ou régionale : la voie d'une association avec un partenaire privé apporte des fonds et une approche industrielle du problème reste à explorer.

Quoiqu'il en soit, si les diverses prestations envisagées par ARCOLE dans ses objectifs initiaux sont complémentaires et constituent un ensemble cohérent, leur mise en œuvre ne peut qu'être progressive. La ville de Roanne s'oriente maintenant vers la création d'un atelier de microfilmage géré par une société d'économie mixte qui fera appel à ARCOLE en tant que conseiller scientifique.

Mai 1990

---

### *Les situations sont fortement contrastées en ce qui concerne les marchés des ateliers*

---

Les situations sont encore plus fortement contrastées en ce qui concerne le marché de ces ateliers. ARCOB est confronté à un marché « naturel », la région des Pays de Loire, peu porteur et trop étroit pour faire vivre l'atelier. Il faut trouver des marchés extérieurs et donc consacrer du temps à la prospection. C'est sans doute la faiblesse du projet. Un poste purement commercial serait utile mais il faut rappeler qu'actuellement l'équilibre n'est pas atteint alors même que ne sont pas répercutées les charges de gestion et de prospection.

Pour ACCES, le marché régional paraît en revanche plus que suffisant dans un premier temps. Cependant la Picardie a déjà établi des contacts et le développement

Interbibly utilise également à plein ses capacités de production avec la seule clientèle régionale, et ce grâce au très important travail de sensibilisation réalisé avant la mise en place du projet. L'apport de la clientèle des archives départementales de l'Aube, également essentiel, permet de lisser les irrégularités des commandes. Élément fondamental quand on connaît les difficultés qu'ont les bibliothèques à planifier le travail de préparation, cause fréquente du décalage des commandes.

L'importance des fonds locaux et la forte motivation des bibliothèques de la région pour la conservation du patrimoine expliquent également cette saturation. Interbibly refuse donc pour le moment

ANNEXE I  
Situation actuelle

Organisme	POLITIQUE ACTUELLE			MOYENS	
	Inventaire du fonds Expertise	Traitement des périodiques	Restauration	Promotion du patrimoine écrit	Personnel Sous- traitance
<b>BM de Lyon</b>	Inventaire très avancé	Désacidification et thermocollage sous-traité à hauteur de 20 000 F/an	Confié à la BN pour les ouvrages précieux. En interne ou à Lyon pour le reste. Budget au coup par coup avec des subventions DLL	- A l'occasion d'expositions thématiques - Vidéralp en coopération avec les bibliothèques de la région	- 2 C., 1,5 SB, 3 EB. Y compris pour la communication du fonds pour les estampes ancien au public - Relieur - 1 relieur + 0,5 ouvrière
<b>BM d'Orléans</b>	Fait à 95 %	Microfilmage des cas "graves" En interne pour le reste	A Paris pour visites, journées portes ouvertes	Expositions reliure : 2 postes Atelier de reprographie : 1 poste	Atelier pour les restaurations de très haut niveau
<b>BM de Moulins</b>	A refaire complètement	Tout est à faire	5 à 15 volumes par an sur des crédits DLL	Expositions	Pas spécifique-ment pour le patrimoine Relieur privé agréé par la BN
<b>BM de Montélimar</b>	Fait	Rien sauf reliure		- Expositions - Bibliographies sur la Révolution et la Provence - 2 expositions de livres d'artistes contemporains	1 poste de BA spécialisé Reliure sous-traitée à un atelier de Romans

Service du Patrimoine de la Média-thèque départementale de la Loire	En cours pour Montbrison et Saint-Bonnet le Château	Inventaire en cours pour Charlieu Demandes de subventions transmises Microfilmage à peu près réalisé pour le rétrospectif jusqu'en 1945	Demandes transmises pour microfilmage 10 ouvrages de Saint-Bonnet le Château dont une de reliure pour un manuscrit	Conférences Festival d'histoire de Montbrison Fureur de lire Publications	1 poste de bibliothèque départementale + personnel municipal ponctuellement	ACRPP pour rétrospectif
Archives départementales de la Drôme	Fonds inventorié	≈ 20 000 F/an pour le microfilmage	2 000 à 2 200 feuillets/an sur place Restauration lourde donc expertise et sous-traitance à Paris	- Expositions - Publications - 1 poste d'enseignant détaché pour l'action en milieu scolaire	- Atelier de reliure et de restauration : 1 poste - 1 atelier-photo : 1 poste	
Lycée de Tournon sur le Rhône	Le catalogue existe mais nul ne sait où	Non	Opérations ponctuelles à l'occasion de dons faits à l'association	Visites (plusieurs centaines de personnes par an)	Aucun	Restaurations occasionnelles à la BN
Société des Amis des Arts de Charlieu	Pas d'inventaire	Dépôt d'un dossier de microfilmage à la DLL		Expositions	Pas spécifique pour la bibliothèque	Action gratuite du chargé du patrimoine de la BCP de la Loire
Ecomusée du Roannais	Partiel. Il faudrait un poste à plein temps		Fonds en bon état dans l'ensemble	Expositions publications	Aucun spécifiquement dévolu à la restauration	

ANNEXE II  
Intentions des interviewés par rapport aux services proposés par ARCOLE

Organismes	Inventaire Expertise	Traitement des périodiques	Restauration	Promotion	Commentaires
BM de Lyon	Non	Microfilmage essentiellement	Oui : prioritaire	Oui en association avec les grandes villes de la région	
BM d'Orléans	Non	Non	Non	Non	Peu concernée par le projet
BM de Moulins	Non sauf éventuellement conseil technique et évaluation des coûts	Prioritaire pour périodiques locaux	15 000 F/an de subventions DLL	Achat d'expositions, de publications, de CD-ROM	Une subvention tripartite Ville-Etat-Région envisageable à hauteur de 20 000 F par par-tenaire
BM de Montélimar	Non	Opération ponctuelle sur 3 titres locaux	Pas de besoin	En fonction des projets	
Service du Patrimoine de la Médiathèque départementale de la Loire	Pour une expertise technique plus fine	Pour le traitement de la presse postérieure à 1945	1/4 du fonds est concerné	Action de coopération	
Archives départementales de la Drôme	Non sauf communes	Microfilmage des imprimés	Oui si le travail est de qualité	Oui	Peut jouer un rôle d'intermédiaire auprès des communes
Lycée de Tournon	Oui si fait bénévolement	Non	Pas de besoins réels	Pour la promotion du fonds du lycée	Absence quasi-totale du budget

<b>Société des Amis de Charlieu</b>	Prise en charge probable par le Service du Patrimoine de la Médiathèque départementale de la Loire	Lié à des subventions	Lié à des subventions	La priorité est accordée au patrimoine bâti
<b>Ecomusée du Roannais</b>	Non faute de financement	Non prioritaire	Pas dans l'immédiat	Actions ponctuelles possibles dans le cadre des expositions organisées par l'Ecomusée

ANNEXE III  
Degré de sensibilisation des élus\*

Organismes	Commune	Conseil Régional	Conseil Général
<b>BM de Lyon</b>	Forte sur les conditions de conservation relevant de la responsabilité de la commune	Ponctuelle	Ignorance du problème
<b>BM d'Orléans</b>	Forte	Réelle mais non prioritaire	Ignorance du problème
<b>BM de Moulins</b>	Faible	Réelle mais non prioritaire	Faible
<b>BM de Montélimar</b>	Ne connaissent pas le problème	?	Faible
<b>Service du Patrimoine de la Médiathèque départementale de la Loire</b>	Réelle mais sans être prioritaire pour certaines communes	Réelle sans être prioritaire	Assez forte
<b>Archives départementales de la Drôme</b>	Ignorance du problème dans la majorité des communes	Ignorance du problème	Sensibilisation réelle sans être prioritaire. Souhaite étendre la règle appliquée aux objets mobiliers
<b>Lycée de Tournon sur le Rhône</b>	Attachement au patrimoine mais il existe d'autres priorités	Possible	Peu intéressé
<b>Société des Amis des Arts de Charlieu</b>		Ignorance du problème spécifique de la bibliothèque	
<b>Ecomusée du Roannais</b>	Forte	Aucune prise en compte	Forte

\* Les sources de financement sont un problème important. Si les interviewés restent, et c'est normal, prudents sur les montants des subventions envisageables, il est néanmoins intéressant de voir comment se positionnent les institutions régionales et locales sur ce point.